

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI.

Ruhengeri, le 18 avril 1961.

N° 1364 /A.I.12/02.

OBJET:
Ayants droit de RWALINDA.

Monsieur le Vice-Consul de Belgique
7 Grant Street

K A M P A L A

U G A N D A.

Me référant à votre lettre n° 127/B.5 du 7 février 1961, rappelée par celle n° 242/B.5 du 22 mars 1961, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les données reprises dans votre lettre précitée ne permettent de retrouver les ayants droit du défunt Rwalinda.

En effet les noms de colline, de s/chefferie et de chefferie n'existent pas en Territoire de Ruhengeri.

Il me semble que l'intéressé avant son décès aurait donné une fausse adresse. Ce qui arrive souvent pour les gens qui vont en Uganda suite aux crimes dont ils craignent les conséquences.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Consul, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Agent Territorial,
GAKWAYA F.



CONSULAT DE BELGIQUE

Adresse Telegraphique:

BELSULAT

Boite Postale: 2468

Telephone

Bureau: 4105

Residence: 57371

Ref. No. 121/B.5

7 Grant Street

KAMPALA

Uganda

Kampala, le 7 février 1961.-

Objet:
Ayants-droits
de RYAIWIDA.

A Monsieur l'Administrateur de Territoire
de RUHENGERI.

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé RYAIWIDA, fils de KYABAZ IGU de la sous-chefferie de Rutehenda, chefferie de Ezekeri, colline Ruima en Territoire de Ruhengeri est mort en Uganda au service de E.A. R. & Q C/O P.C. KASESE, TORO. L'Employeur, E.A. R. Headquarters à Kasese vous demande de bien vouloir ~~lui~~ faire connaître l'identité des ayants-droit dépendant intégralement ou partiellement du décédé.

En ce qui concerne la dépendance partielle, l'E.A.R. Headquarters vous serait très reconnaissant de bien vouloir ~~lui~~ notifier le pourcentage de cette dépendance.

En vous remerciant à l'avance de l'urgence que vous voudrez apporter à ces renseignements, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Vice-Consul de Belgique
L. JASPERS, en route,
Le Secrétaire du Vice-Consulat

W. BAKERS.

W. Bakkers

*608 / Campala
3-3-1961
Jus 5/08.*

96/97

CONSULAT DE BELGIQUE

0

Adresse Telegraphique:
BELSULAT
Boite Postale: 2468
Telephone
Bureau: 4105
Residence: 57371
Ref. No.

7 Grant Street
KAMPALA
Uganda

Kampala

Kampala, le 22 Mars 1961.-

Objet:

Ayant-droits
re Rwalinda.

No 142/B5.-

A Monsieur l'Administrateur de
Territoire
à
R U H E N G E R I.

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur d'attirer votre très
sérieuse attention à ma lettre No 127/B5 dont l'objet
en marge et à laquelle ^{aucune} ~~aucune~~ n'a été réservée.

En effet, dans ma lettre précitée, je
vous demandais de bien vouloir me donner l'identité com-
plète des ayant-droits du nommé Rwalinda mort au service
de l'E.A.R. & Q à Kasese. Je vous serais très reconnais-
sant de bien vouloir fournir des renseignements demandés
pour permettre à l'EAR & Q de liquider ce cas litigieux.

Veillez agréer, Monsieur l'Administra-
teur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Vice-Consul de Belgique

L. JASPERS.-
en route,

W. BAKKERS, le Secrétaire.

W. Bakkers

9/11 / ~~11.12/02~~
8/4/61